

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 39 (2012)
Heft: 2

Artikel: Limitation des résidences secondaires
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Payer plus pour le libre choix du médecin

Qui veut consulter directement un spécialiste devra payer une franchise plus élevée. Tel sera le modèle soumis à votation en Suisse le 17 juin. Le peuple se prononcera en outre sur une participation accrue de la société civile aux accords internationaux et sur un modèle d'épargne-logement.

Par Rene Lenzin

Le principe n'est guère contesté: les modèles «Managed Care» offrent une meilleure qualité dans le domaine de la santé et freinent l'augmentation des coûts. Ils visent à regrouper la prise en charge médicale, du diagnostic au traitement. Les cas complexes devront toujours être traités par des spécialistes formés à cet effet, mais leur coordination serait confiée au médecin de famille ou à un cabinet de groupe appelé «Health Medical Organisation» (HMO). Ce modèle entend imposer davantage de responsabilité financière aux médecins et éviter les doublons.

Le Conseil fédéral et le Parlement veulent accroître l'incitation à s'assurer auprès d'une HMO, faible jusqu'ici, en promouvant les «réseaux intégrés» de prise en charge médicale par une franchise nuancée, c'est-à-dire une différence dans la participation des patients aux frais. Ainsi, les assurés s'affiliant à un tel réseau – et renonçant dès lors au libre choix du médecin – continueront à supporter 10 % des coûts, mais jusqu'à concurrence de 500 francs par année seulement. En revanche, ceux qui ne contracteraient pas d'assurance HMO devraient dorénavant prendre en charge 15 % des coûts jusqu'à un montant annuel de 1000 francs.

Le Conseil national a approuvé le modèle Managed Care par 133 voix contre 46, le Conseil des États par 28 contre six. La Fédération des médecins FMH, des organisations de patients et les partis de gauche ont lancé un référendum. Ils s'opposent à la restriction du libre choix du médecin et à l'augmentation partielle de la franchise.

Davantage de participation dans la politique étrangère

L'initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)» demande d'étendre considérablement le référendum obligatoire en matière de traités internationaux. Selon le texte de l'initiative, tous les

accords internationaux qui obligent la Suisse à reprendre des lois résultant de tels accords devraient désormais être soumis au référendum obligatoire. De même pour les traités internationaux entraînant de nouvelles dépenses de plus d'un milliard de francs ou des dépenses récurrentes de plus de 100 millions de francs.

Le Conseil fédéral et le Parlement sont d'avis que cette initiative va trop loin. Après l'échec du contre-projet modéré du Conseil fédéral au Conseil des États, seule l'initiative sera mise en votation. Le Conseil national l'a rejetée par 139 voix contre 56, le Conseil des États par 36 contre six. Seule l'Union Démocratique du Centre (UDC) l'a acceptée.

L'épargne-logement, deuxième tour

Après le rejet par peuple et cantons de l'initiative sur l'épargne-logement, le 11 mars (voir article ci-contre), une proposition similaire sera soumise au scrutin le 17 juin. L'initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» de l'Association des propriétaires fonciers de Suisse demande qu'une épargne-logement de 10 000 francs au maximum – le double pour les couples – puisse être déduite fiscalement pendant dix ans au plus pour l'acquisition d'un premier logement à usage personnel en Suisse. Contrairement à l'initiative rejetée en mars, l'introduction de ces déductions par la Confédération et les cantons serait obligatoire.

Le Conseil fédéral refuse l'initiative. Mais comme le Conseil national et le Conseil des États n'ont pas trouvé de terrain d'entente, l'initiative sera soumise au verdict des urnes sans recommandation de vote de la part du Parlement.

Limitation des résidences secondaires

Le 11 mars, le peuple et les cantons ont approuvé une initiative plafonnant à 20 % la part des résidences secondaires.

Il n'est pas facile de faire approuver des initiatives populaires: elles doivent en effet obtenir à la fois la majorité du peuple et celle des cantons. L'initiative de l'écologiste Franz Weber sur le plafonnement à 20 % des résidences secondaires dans chaque commune n'a pas laissé planer de suspense sur la majorité des cantons, mais, une fois n'est pas coutume, sur celle du peuple. Finalement, avec 50,6 % de votes pour et 49,4 % contre, l'écart de voix est inférieur à 30 000. L'initiative a été approuvée dans 13,5 cantons et rejetée dans 9,5.

La répartition géographique du vote révèle une sorte de «barrière alpine». La plupart des cantons touristiques et montagneux ont rejeté la proposition alors qu'elle a été acceptée sur le Plateau et dans le Jura. Dans les communes où la limite des 20 % est déjà dépassée, il faudra désormais cesser de construire de nouvelles résidences secondaires. Les initiants ont toutefois laissé entendre qu'ils toléreraient des exceptions à la règle des 20 % dans les villages de montagne structurellement faibles.

Net rejet des six semaines de vacances

Les quatre autres objets soumis à votation le 11 mars n'ont pas créé de surprise. 87 % des votants et tous les cantons ont approuvé une nouvelle base constitutionnelle pour les maisons de jeu, loteries, paris sportifs et jeux d'adresse. En revanche, 56 % des votants ont rejeté la réintroduction de la réglementation du prix du livre. Les librairies restent donc libres de fixer leurs prix. La Suisse francophone a voté majoritairement pour, contrairement aux régions germanophone et italophone qui ont voté contre.

L'initiative populaire du syndicat Travail-Suisse «Six semaines de vacances pour tous» a échoué, rejetée par 66,5 % des votants. L'initiative populaire qui voulait permettre aux cantons d'introduire l'épargne-logement favorisée fiscalement a subi le même sort, 56 % ont voté contre. Le 17 juin 2012, peuple et cantons voteront sur une demande similaire (voir texte de gauche). RL